CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 janvier 2018

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2017 *Page* 2

2 - Nouveaux rythmes scolaires de l'école publique *Page* 2

3 - Création d'un poste provisoire pour archivite *Page* 3

4 - Indemnité de gardiennage de l'église *Page* 3

5 - AdC - Modification statutaire pour compétences sportives et évènementielles *Page* 3

6 - Rapport 2016 du service assainissement de l'AdC *Page* 3

7 - Rapport 2016 du service déchets de l'AdC *Page* 5

8 - Comité consultatif intercommunal des jeunes - Information *Page* 8

9 - Compte-rendu des Commissions *Page* 8

10 - Calendrier *Page* 9

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille dix huit, le neuf janvier, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le vingt neuf décembre deux mille dix sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Valérie MORILLON, Jean-Robert TIGNON, Michel LENORMAND, Patricia BUTAULT, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Rachel SCELO, Céline FROGER, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON, Sylvie FORTIN

Membres excusés : Olivier BACLE *(pouvoir donné à Magalie TIGNON)*

Secrétaire de séance : Valérie MORILLON

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01/12/2017

Approuvé à l'unanimité.

2 - NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE

La réforme des rythmes scolaires a entraîné la mise en place de la semaine des 4.5 jours depuis septembre 2014 pour les 2 écoles.

Un décret du 27 juin 2017 autorise un retour à la semaine des 4 jours.
Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) demande aux communes de se positionner pour les écoles publiques avant le 15 janvier, si nous voulons changer d'organisation pour la rentrée de septembre prochain.
Les écoles privées décident quant à elles, indépendamment de l'enseignement public.

L'équipe enseignante fait remarquer que les 5 matinées d'école entraînent de la fatigue pour les enfants, notamment ceux de maternelle. Il est également difficile de gérer les après-midis à durée variable, selon les classes. La vie de l'école est donc plus compliquée pour les actions communes et celles proposées par l'Agglomération du Choletais.

La semaine des 4.5 jours a créé les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
Dès le début, de nombreuses difficultés sont apparues dans la gestion de ce service communal : trouver et fidéliser un coordinateur et des animateurs apportant une réelle plus-value culturelle, problème de locaux, coût du service non compensé intégralement par l'Etat.

Dès le début 2017, après consultation des parents, beaucoup d'entre eux, ainsi que les 2 écoles, publique et privée, souhaitaient l'arrêt des TAP.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil de l'école publique de SAINT-LEGER, dans sa séance du 27 novembre 2017, demande à revenir à une semaine de 4 jours, selon les horaires suivants :
- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

Il y a eu unanimité des enseignants et des représentants des parents.

A la majorité absolue des membres présents (21 pour, 1 abstention),
Le Conseil municipal DEMANDE UN RETOUR à une semaine scolaire de 4 jours pour l'école publique, la décision finale revenant au DASEN.

L'école privée n'a pas encore fait savoir sa position.

A l'unanimité,
Le Conseil municipal DECIDE DE SUPPRIMER après l'année scolaire 2017/2018, le service des Temps d'Activités Périscolaires pour tous les enfants scolarisés à ST LEGER, ce service étant de la compétence communale.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

3 – CREATION D'UN POSTE PROVISOIRE POUR ARCHIVISTE

Afin de remettre à jour l'archivage de la mairie, les Archives Départementales peuvent nous mettre en relation avec une professionnelle qui viendrait 2.5 à 3 mois, à partir de fin février prochain. Le coût serait d'environ 8000 €, budgétisé dès l'an dernier.

A l'unanimité,
Le Conseil municipal CREE un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour une mission temporaire et se prononce en faveur de la dématérialisation progressive des documents.

4 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Depuis de très nombreuses années, la Commune verse une indemnité de gardiennage de l'église au curé dont dépend Saint-Léger-sous-Cholet. Les plafonds indemnitaires fixés par l'Etat sont de 120,97 € si le gardien n'habite pas dans la commune (cas de Saint-Léger) et 479,86 € dans le cas contraire.

A l'unanimité,
Le Conseil municipal OFFICIALISE cette indemnité (120,97 € versés en 2017), et DECIDE qu'elle suivra les revalorisations décidées par l'Etat.

5 – AdC – MODIFICATION STATUTAIRE POUR COMPETENCES SPORTIVES ET EVENEMENTIELLES

Depuis sa création, l'AdC accompagne les clubs sportifs de haut niveau remplissant 2 conditions :

- évolution dans le championnat d'élite de la discipline
- centre de formation agréé.

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé d'étendre son soutien à d'autres clubs pour leur équipe première : Hockey Club Choletais, Stade Olympique Choletais, Badminton Associatif Choletais et l'Union Cycliste Cholet 49, en plus de Cholet Basket et de la Stella Tennis de Table de la Romagne actuellement.

Elle soutiendrait également les événements sportifs suivants : Cholet Mondial Basket, National de Pétanque de Cholet, l'épreuve cycliste Cholet Pays de la Loire, le semi-marathon de Nuaillé, la course à pied des 10 kms de Cholet, ainsi que tout événement sportif de renommée nationale ou internationale.

Enfin, elle soutiendrait les événements intercommunaux suivants : fête aérienne « Fous d'ailes » et les défilés de jour et de nuit du Carnaval de Cholet, ainsi que le feu d'artifice et la course cycliste organisés dans ce cadre.

A la majorité absolue de ses membres (20 pour, 1 abstention, 1 contre),
Le Conseil municipal SE PRONONCE POUR ces nouvelles compétences de l'Agglomération.

6 – RAPPORT 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE L'AdC

Ancienne
Communauté d'Agglomération du Choletais
CAC

MODE DE GESTION :

Bégrolles-en-Mauges : Exploitation en régie avec marché de prestation de services confié à SAUR

Autres communes CAC : Délégation de service public confiée à Suez Environnement depuis le 01/07/2015

QUELQUES CHIFFRES :

- Nombre d'abonnés : 30 955 (+ 1,6 %)
- Linéaire de réseaux : 526,5 km (EU et unitaires)
- Postes de refoulement : 60
- Bassins de stockage-dépollution : 15
- Stations d'épuration ou postes de transfert : 14

Territoire desservi

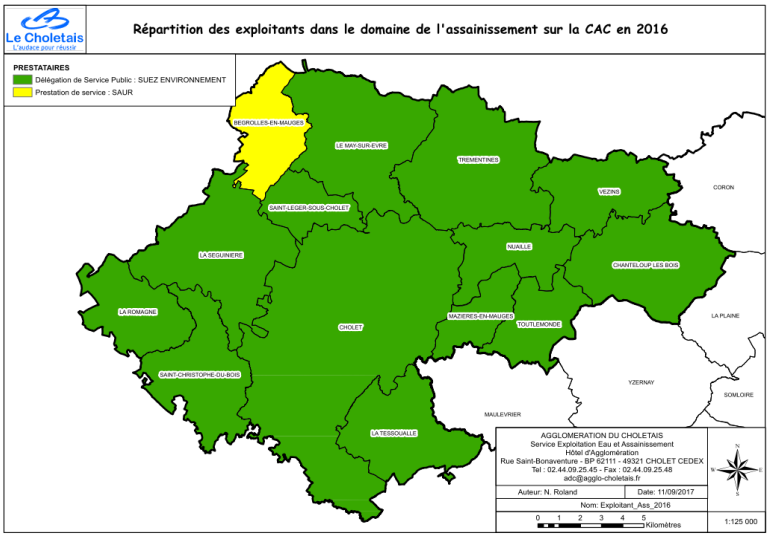

Performance des stations d'épuration (STEP) de la CAC

→ Conformité des stations d'épuration en 2016

Sauf :

→ Dépassement des prescriptions de l'arrêté d'autorisation pour :
- STEP du May-sur-Evre
- STEP de Vezins

Mais conformité à la directive européenne (paramètres DBO_5, DCO et MES)

Actions 2016

→ Adhésion de Bégrolles-en-Mauges

→ Lancement de la mise à jour des schémas directeurs d'assainissement La Romagne, La Tessoualle, le PSB et Saint-Léger-sous-Cholet

→ Travaux sur les réseaux d'assainissement : Cholet, La Romagne, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Nuaillé, Saint-Léger-sous-Cholet et Vezins (1 014 533,26 €)

		Valeur 2015	Valeur 2016
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,64 %	0,58%

→ Station des 5 Ponts : Fin des travaux de réhabilitation des décanteurs primaires et des silos de stockage des boues

Assainissement Non Collectif (ANC)

Contrôles réalisés en 2016

Contrôles réalisés en 2016 :

Commune dossier	Contrôle de conception	Contrôle de diagnostic	Contrôle de fonctionnement	Contrôle de réalisation	Total
BEGROLLES-EN-MAUGES		3			3
CHANTELOUP-LES-BOIS	2	2	31	2	37
CHOLET	8	27	162	10	207
LA ROMAGNE	2		2		4
LA SEGUINIERE	6		8	4	18
LA TESSOUALLE	8	2	10	6	26
LE MAY-SUR-EVRE	5	2	4	4	15
MAZIERES-EN-MAUGES			2	1	3
MUAILLE	3		2	2	7
SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS	4	1	5	5	15
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	3		1		4
TOUTLEMONDE	1		1	1	3
TREMENTINES	2	1	4	2	9
VEZINS	4		2	3	9
TOTAL	**48**	**38**	**234**	**40**	**360**
Chiffres 2015	**40**	**25**	**148**	**34**	**247**

Relance des contrôles périodiques de fonctionnement sur 2016.

		Valeur 2016	Valeur 2017
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	47 %	50 %

Le Conseil municipal,
PREND ACTE du rapport 2016 du service assainissement de l'Agglomération du Choletais.

7 – RAPPORT 2016 DU SERVICE DECHETS DE L'AdC

Ancienne

Communauté d'Agglomération du Choletais CAC

Modalités de collecte et traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	**Collecte :** . **88,29 %** en porte-à-porte, collecte une fois/semaine (sauf pour les gros collectifs collectés 2 fois/semaine) par la régie . **11,71 %** en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé **Transfert :** Valor3E (St Germain)	Le traitement est pris en charge par Valor3E : 37,12 % par valorisation énergétique à Couëron et à Nantes 49,69 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges 13,19 % par enfouissement à La Séguinière
Tri sélectif (emballages et journaux/magasines, en mélange)	**Collecte :** . **92,94 %** en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs collectés 1 fois/semaine) par la régie . **7,06 %** en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 1 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé	en prestation de service (centre de tri du Cormier) Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco-Emballages et/ou par la CAC

Modalités de collecte et traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Verre (257 colonnes à verre)	**Collecte et stockage :** collecte en moyenne 1 fois/ semaine (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé	Recyclage à Villeurbanne, Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages
Déchets provenant des 2 déchèteries et des éco-points	**Gestion, collecte :** . prestation de service	Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par la CAC et/ou certains Eco-organismes
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)	**Collecte :** . en régie en porte-à-porte Collecte 1 fois/semaine (sauf en période d'été)	Compostage à Cholet

Évolution des tonnages

→ **Diminution des tonnages collectés sur le territoire de la CAC**
(- 9,15 % par rapport à 2015),

→ **Augmentation des ordures ménagères résiduelles**
(bac marron : + 0,89 % par rapport à 2015 – adhésion de Bégrolles-en-Mauges),

→ **Baisse des tonnages collectés en déchèteries**
(- 17,98 % par rapport à 2015).

	OMR	EM	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2015	15 691 T	4 702 T	2 602 T	22 339 T	2 329 T	47 663 T
2016	15 832 T	4 853 T	2 717 T	18 323 T	1 576 T	43 300 T
Ratio/habitant 2015 (80 416 hab)	195,13 kg/hab	58,45 kg/hab	32,36 kg/hab	277,79 kg/hab	28,96 kg/hab	592,71 kg/hab
Ratio/habitant 2016 (82 293 hab)	192,38 kg/hab	58,97 kg/hab	33,01 kg/hab	222,65 kg/hab	19,15 kg/hab	526,17 kg/hab
Evolution (par rapport au ratio / hab)	-1,41 %	+0,85 %	+2,02 %	-19,85 %	-33,87 %	-11,23 %

(1) : *autres services : déchets verts des communes + bennes Emmaüs*

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

Évolution tonnages collectés OMR

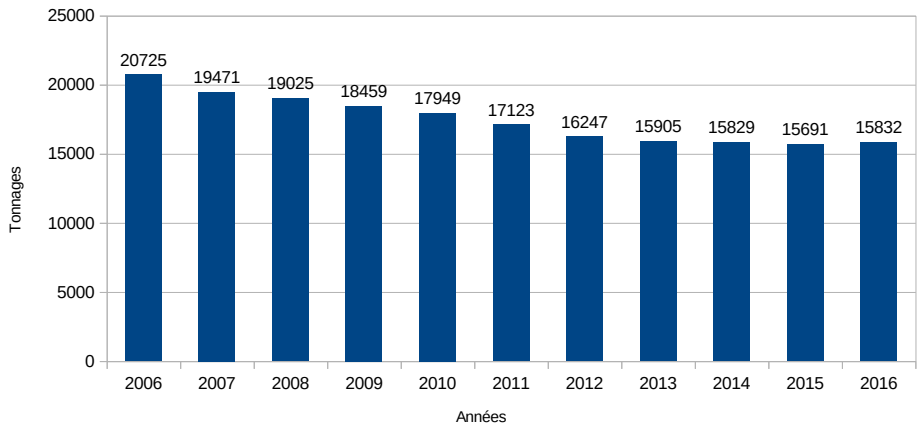

* 2016 : adhésion de Bégrolles-en-Mauges

Évolution tonnages collectés EM (+verre)

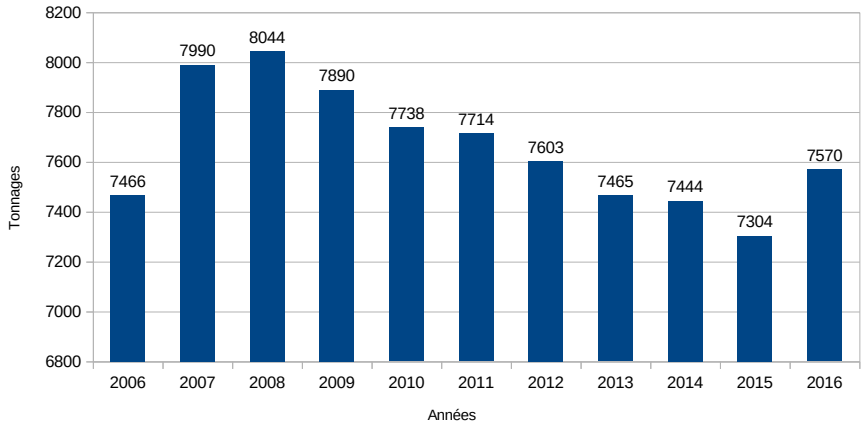

Faits marquants

→ **Collecte en porte-à-porte**
- Collecte de Bégrolles-en-Mauges
- Optimisation et géolocalisation des tournées
- Acquisition de 2 bennes (arrivées fin 2016)
- Achat d'un local au Cormier pour la régie de collecte

→ **Collecte par apports volontaires et déchèteries**
- Mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries de Cholet (27 471 cartes créées)
- Extension du parc de colonnes d'apport volontaire : 16 OM, 14 EM, 18 Verre
- Fermeture des écopoints : Chanteloup, La Séguinière, Nuaillé, Le Puy-Saint-Bonnet, Toutlemonde, Saint-Christophe-du-Bois et Saint-Léger-sous-Cholet
- Mise en conformité des autres sites
- Etudes de conception des 3 nouvelles déchèteries rurales

Faits marquants

→ **Communication**
- 62 animations auprès des maternelles et primaires
- 18 visites centre de tri et 4 visites déchèterie du Cormier

→ **Prévention des déchets**
- Compostage partagé : Etude nouveaux sites (foyer Bon Pasteur, EPHAD et cantine La Tessoualle...)
- Mise en place du broyage des déchets verts communaux
- Partenariat avec les centres sociaux
- Préparation étude MODECOM

Tarification

→ Taux de TEOM maintenu à 9,11 % depuis 2013

La Redevance Spéciale Déchets (RSD) a été instituée au 01/04/2011 et calculée comme suit :
- le volume total des bacs mis à disposition : V
- le seuil de facturation hebdomadaire : 1000 l
- la fréquence hebdomadaire de collecte : F
- la tarification en vigueur : T

RSD = (V-1000 l) x F x 13 semaines x T

Le tarif en vigueur au 1er/01/2016 est de 0,041 € TTC/litre (et de 0,041 € TTC/litre au 1er/01/2017).

Apports en déchèterie et écopoints - Redevance due par les professionnels et associations du territoire (par m³)

	Tarifs 2016 (€/HT)
Tout-venant	34,00 €
Déchets verts	22,50 €
Cartons	9,70 €
Apports en déchèterie uniquement	
- Pelouse	18,20 €
- Métaux	4,80 €
- Bois	13,20 €
- Plastiques durs	4,90 €
- Films plastiques	5,60 €

Le Conseil municipal,
PREND ACTE du rapport 2016 du service déchets de l'Agglomération du Choletais.

8 – COMITE CONSULTATIF INTERCOMMUNAL DES JEUNES INFORMATION

Il existe sur le territoire de l'Agglomération du Choletais, différents conseils de jeunes et d'enfants, ainsi que des structures gravitant autour d'eux.
L'Agglomération du Choletais propose de créer un comité consultatif intercommunal, composé de jeunes de chaque commune.

Il aurait pour rôle, d'identifier les besoins de la jeunesse et d'élaborer et suivre des actions en faveur de ce public.
Lorsque l'Agglomération aura validé le projet, nous pourrons proposer le nom de 2 jeunes de 15 à 17 ans, en respectant si possible la parité.

9 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Cadre de vie :
- Alarme anti-intrusion installée à l'école publique.
- Abri vélo sécurisé installé sur le parking des salles de sport
- Traitement des pins du bois de la Cheminée contre les chenilles (autour de l'école publique) pendant les dernières vacances scolaires.

10 - CALENDRIER

JANVIER			
Vendredi	12	Vœux communautaires aux forces vives - La Meilleraie	18h30
Samedi	13	Conseil Municipal d'Enfants	10h30
Lundi	15	Commission Vie Sociale	20h00
Vendredi	19	Vœux à la population - Salle de la Prairie	19h30
Lundi	22	Conseil AdC	18h30
Mardi	23	Vie Associative/Communication	20h30

FEVRIER			
Lundi	5	Bureau AdC	18h00
		Commission Cadre de Vie	20h30
Mardi	6	Commission Intercommunalité	19h45
Lundi	12	Commission Finances	18h15
		Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	13	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Vendredi	16	Conseil municipal	20h00
Lundi	19	Conseil AdC	18h30